

L'ÉCHO DE ZUYDCOOTE

Juillet

ZUYDCOOTE,
ENTRE
NATURE,
PROJETS ET
ÉNERGIE
LOCALE



Ville de Zuydcoote



PROGRAMME

JUILLET
04

*Permanence compostage**
CPIE

9h30-11h30

• BASE DU SÉMAPHORE

JUILLET
05

Concours de pêche
LA BOURRICHE ZUYDCOOTTOISE

• CANAL DE FURNES

JUILLET
10

*Concert ABBA**
ZUYDCOOTE EN FÊTE

19h

• PARKING PLAGE

JUILLET
14

Fête Nationale
MAIRIE

11h

• MONUMENT MAIRIE

JUILLET
15

Beach rugby 9h-11h30 et RDV nature & histoire* 14h30*
DUNES DE FLANDRE / CPIE

• PLAGE/PL. DE LA GARE

JUILLET
17

Histoire, culture et nature 9h30 et Coquillages* 10h30*
CPIE

• POINT INFO

JUILLET
18

Concours de pêche et Trésors de la Mer 10h*
LA BOURRICHE ZUYDCOOTTOISE / CPIE

• C. DE FURNES/P. INFO

JUILLET
19

*Baignade à l'ancienne et Brocante**
ZUYDCOOTE EN FÊTE/JUDCOOT'LUSSEN

• SECTEUR PLAGE

JUILLET
21

*RDV nature & histoire**
CPIE

14h30

• POINT INFO

JUILLET
22

*Karaoché**
DUNES DE FLANDRE

20h-23h

• PLACE DE LA GARE

JUILLET
28

À la découverte de la laisse de mer 14h30*
CPIE

• POINT INFO

AOUT
01

*Trésors de la mer**
CPIE

9h30 - 11h30

• POINT INFO

AOUT
04

*Cherche et trouve... sur la plage**
CPIE

14h30 - 16h00

• POINT INFO

*Evènement gratuit

ZOOM

Un grand merci aux nombreux participants qui ont répondu à nos deux questionnaires du mois de mai. Au total, ce sont près de 440 réponses reçues pour ces questionnaires.

Gazette :

Dans l'ensemble, vous jugez que la gazette vous apporte des informations utiles sur la vie locale et que son contenu est varié. En revanche, a été pointé un besoin d'amélioration sur la mise en page et la présentation, que vous aimeriez plus claires et plus lisibles.

Avec plus de 75% des voix, la formule d'un Echo plus court, concentré sur les informations essentielles et publié à un rythme mensuel, qui a été massivement retenu.

Plusieurs rubriques indispensables reviennent systématiquement dans vos réponses :

- L'agenda des événements.
- Les informations sur la vie de la commune et les actualités.
- Le "Retour sur images" en photos.
- Des questionnaires auprès des habitants.
- Les pages historiques "Autrefois"

Le format adopté reposera sur une diffusion mensuelle d'un Echo court, complétée par des éditions spéciales en mars, en juin, en septembre et en décembre basées sur des thématiques d'actualité.

Une rétrospective de l'année écoulée sera publiée sous forme d'édition spéciale à la mi-janvier.

Éclairage public :

Les réponses reçues confortent le dispositif d'extinction actuelle. Plus de 80 % des réponses sont favorables au maintien de l'extinction de 23h00 à 05h00.

• BAINADE À L'ANCIENNE

La fête au village, réservez votre dimanche 19 juillet.

Les Judcoot'lussen et Zuydcoote en fête (ZEF) s'associent pour animer notre village.

Cela commencera dès 7h30 avec la brocante, où vous pourrez flâner et dénicher de bonnes affaires. Vous pourrez poursuivre jusqu'à la plage pour un petit apéro entre amis et même vous y restaurer, lors de la fête ancienne.

Au programme de la journée:

- Exposition de voitures anciennes
- Atelier de Vincent et ses créations en bois
- Château gonflable
- Vente de vêtements vintage
- Animations musicales de 11h à 16h
- Et bien sûr la traditionnelle baignade en tenue d'époque à 16h.



Venez nombreux pour nous encourager à faire vivre notre village.

La présidente,
Pascale DESFRENNES



LES BONNS RÉFLEXES

QUELS TRAVAUX ? QUELLE AUTORISATION ?

Repérez votre projet sur l'illustration et découvrez le type d'autorisation à déposer.

- 1 CLÔTURE, PORTAIL**
Déclaration préalable (DP)
Cerfa 16702*02
- 2 PANNEAUX SOLAIRES**
Déclaration préalable (DP)
Cerfa 16702*02
- 3 ABRI DE JARDIN**
• ≤ 20 m² : Déclaration préalable (DP)
Cerfa 16702*02
• > 20 m² : Permis de construire (PC)
Cerfa 13409*16
- 4 FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE, MODIFICATION D'ASPECT***
Déclaration préalable (DP)
Cerfa 16702*02
- 5 VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE**
• ≤ 20 m² : Déclaration préalable (DP)
Cerfa 16702*02
• > 20 m² : Permis de construire (PC)
Cerfa 13409*16
- 6 PISCINE**
• ≤ 10 m² (non couverte) : aucune formalité
• ≤ 100 m² (non couverte) : Déclaration préalable (DP)
Cerfa 16702*02
• > 100 m² ou couverte (> 1,80 m de haut) :
Permis de construire (PC)
Cerfa 13409*16
*Ravalement façade, changement couleur des fenêtres, etc...



À SAVOIR

D'autres cas particuliers peuvent exister selon votre projet et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
Renseignez-vous en mairie avant tout projet.



À FOURNIR DANS VOTRE DOSSIER (selon le projet)

- Plan de situation
- Plan de masse
- Plans des façades/toitures
- Photographies
- Insertion paysagère
- Et autres selon le projet

• Vous avez un projet de travaux ?

Extension, clôture, abri de jardin, changement de fenêtres ou construction d'un garage... Avant de commencer, pensez à vérifier si une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

Un simple renseignement préalable peut éviter un refus, une régularisation compliquée ou l'arrêt du chantier.

• Comment faire ?

Deux possibilités directement en Mairie ou en ligne :
→ <https://urbanisme-cud.pu.sirap.com/recherche-commune>

• Conseils utiles

Pensez à vérifier le PLU avant vos travaux.

Une autorisation d'urbanisme est valable 3 ans.

Des travaux réalisés sans autorisation peuvent entraîner :

- l'arrêt du chantier ;
- une mise en conformité ;
- des sanctions pénales et financières.

En cas de doute, contacter la Mairie (03.28.29.90.00)

• Déclaration Préalable (DP) : pour les petits travaux (16702*02)

La Déclaration Préalable concerne la majorité des petits aménagements du quotidien.

Dépôt du dossier

- 2 exemplaires minimum (3 exemplaires pour les projets situés au nord de la rue de Bray-Dunes) ;
- délai d'instruction généralement de 1 mois ;
- ce délai peut être porté à 2 mois lorsque le projet se situe dans le périmètre du secteur protégé des Dunes de Flandres.

• Permis de Construire (PC) : pour les projets importants (13409*16)

Le Permis de Construire est nécessaire pour les travaux plus conséquents.

Dépôt du dossier

- 4 exemplaires minimum (5 exemplaires pour les projets situés au nord de la rue de Bray-Dunes) ;
- délai d'instruction généralement de 2 mois pour une maison individuelle.
- ce délai peut être porté à 3 mois lorsque le projet se situe dans le périmètre du secteur protégé des Dunes de Flandres.